

ANNEXE TECHNIQUE**N° 2-033 Rev 00**

L'Organisme d'inspection :

**Société Algérienne de Gestion du Réseau de
Transport du Gaz
Direction Régionale Centre**

Adresse : Route Nationale n° 38 , Gué de Constantine , Alger

Est accrédité par ALGERAC, Département Inspection, pour les activités d'inspection selon la norme : ISO/CEI 17020 :2012 en tant qu'organisme d'inspection de (type C) dans les domaines :

➤ **Vérification de la Conformité réglementaire et
Métrologique des compteurs Gaz à Turbine**

Note : Un organisme de type C est un organisme qui fournit des prestations d'inspection à son Organisation mère, et/ou à d'autres parties.

SITES CONCERNES	-Siege Social : Route Nationale n° 38 - Gué de Constantine - Alger -Tel : (213) 21 83 91 38 -Fax : (213) 21 83 95 48 -E-Mail : LaboratoireGRTG_DRC@GRTG.dz -Site Web : www.grtg.dz
------------------------	---

Date de prise d'effet : 08 Avril 2021

Date de fin de validité : 07 Avril 2024

**Pour le Directeur Général et par délégation
Le Chef de Département Inspection**

Hocine LARBI

Cette annexe peut faire l'objet de modification, pour cela la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise

PORTEE D'ACCREDITATION

Domaine General : 1. METROLOGIE LEGALE				
Domaine d'inspection/ Objet installations, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	Techniques Utilisées	Phase /Type d'inspection inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité.....	Equipements utilisés	Référentiels Normes-Réglementation procédures internes, spécifications techniques
1.1 Vérification de la conformité réglementaire et métrologique des compteurs Gaz à Turbine	Par comparaison	Inspection de conformité	Banc de vérification	<ul style="list-style-type: none"> - MO-01 (Mode opératoire de vérification des compteurs) -NF EN 1 2261 (Compteurs de gaz à turbines) - OIML R 137 1 & 2 (Partie 1 : Exigences métrologiques et techniques. Partie 2 : Contrôles métrologiques et essais de performance) - Décret exécutif n°06-431 du 5 Dhou El Kaada 1427 correspondant au 26 novembre 2006 fixant les règles techniques de conception, d'exploitation et d'entretien du réseau de transport de gaz.